
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.05PR**

concernant

**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 575'000.- pour le réaménagement
des places d'hivernage et bers à bateaux en « arrière-port »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 25 avril 2018 dans la salle de conférence II de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Madame et Messieurs Aude BRIAND, Daniel BURDET, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Brian OOSTERHOFF, Christian WEILER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, accompagné de Mme Caroline CHAUSSON, urbaniste, M. Sandro ROSSELET, chef du service STE, M. Jérôme CHARLTON, garde-port d'Yverdon, M. Vincent AUDEMARS, chef de la police administrative, M. Jean-Michel BENAY, chef de projet. Nous les remercions pour leurs exposés ainsi que le développement des arguments en regard du préavis ci-dessus nommé. Nous avons bien pris note des explications complètes et précises en réponse aux nombreuses questions posées par les membres de la Commission au sujet de ce préavis PR18.05PR.

En préambule,

La commission est informée de la modification de la zone « bers vides » (en couleur brune sur le plan annexé réf 8002-05) qui après étude ainsi qu'une séance avec les représentants du club des archers d'Yverdon-les-Bains, a été modifiée afin d'améliorer la sécurité en lien avec les tirs à une distance de 70 mètres. La surface reste identique au projet présenté, mais la largeur du secteur en a été élargie.

Rapport :

Après les salutations d'usage du Président de la Commission, la parole est transmise à Monsieur le Syndic. Celui-ci nous expose un bref bilan de la situation et les motivations de la mise en étude de ce préavis. Puis la parole est donnée aux personnes présentes représentant les différents services de la commune.

M. CHARLTON, garde-port d'Yverdon, a été mandaté par la commune pour recenser les nombreuses zones de dépôts officielles et sauvages. Il nous signale qu'il a été également découvert de nombreux dépôts de bers et de bateaux en situation illégales et ce dans certains secteurs des 4 zones mentionnées dans le préavis.

Les 132 places d'hivernage actuellement disponibles se répartissent comme suit :

- Thièle – Mujon 82 places
- Boxer (plage) 37 places
- Gendarmerie et Gîte du passant 13 places

La Commission note qu'aucune différenciation entre les catégories de bateaux, voiliers ou bateaux à moteur ou prenant en compte de la grandeur de l'embarcation, n'est prise en compte.

Le coût de la place est calculé annuellement de CHF 120.- à CHF 150.- .

En comparaison, les coûts moyens chez nos voisins sont à :

- Yvonand à l'année de : CHF 274.- à CHF 534.-
- Cheyres : hivernage CHF 18.- par m2 et le dépôt d'estivage de CHF 75.- à CHF 150.-

A noter que M. CHARLTON signale à l'assistance que l'autorité portuaire doit présenter prochainement un plan tarifaire sur la différenciation des tailles des places à louer.

Un élément important est également mis en évidence : soit la problématique des travaux de transformation et de maintenance que les propriétaires de bateaux font à leurs embarcations. Ces travaux peuvent altérer la nature du sol ou engendrer une pollution du sol ou de l'eau. Il en ressort donc une nécessité de mettre de l'ordre dans ces secteurs et y apporter une sécurité envers notre environnement.

Le projet présenté tient compte des éléments ci-dessus et permettra de regrouper en une seule zone le dépôt de bateaux en hivernage et permettra d'offrir des possibilités de nettoyage et d'entretien sans risque de pollution. La place sera équipée d'un décanteur ou d'une évacuation des eaux de surface en eaux claires durant certaines périodes. L'ajout de luminaires avec détecteurs de présence permettra d'améliorer la sécurité du site et diminuer certains actes de vandalisme. Un accès également aux bornes électriques diminuera les nuisances sonores et le dégagement de CO₂ en lien avec les génératrices électriques individuelles.

M. ROSSELET, directeur du STE Yverdon-les-Bains, met en évidence la problématique de l'entretien actuel de ces multiples zones, difficiles d'accès et à œuvrer afin de pouvoir traiter ces secteurs correctement, ce sont près d'une dizaine de jours que la commune doit investir afin de donner un visuel décent.

Il va sans dire que l'image de ces zones de parcage faiblement structurées n'est pas forcément une vision valorisante de notre Ville.

Mme CHAUSSON, urbaniste, nous signale que ce projet est dans une juste ligne du futur projet de création d'un port digne de ce nom en notre Ville du sud du Lac de Neuchâtel. Cette zone fera partie du projet et ne sera pas remise en question lors de la présentation du futur port.

M. AUDEMARS, chef de la police administrative de la Ville d'Yverdon-les-Bains, renseigne la Commission sur l'état actuel des entrées financières des locations des places d'hivernage pour bateaux. La Commission met en évidence l'importance que les frais annuels prévus, à hauteur de CHF 35'700.-, soient totalement couverts par les locations d'hivernage et d'estivage (2017, facturation place hivernages CHF 18'000.-).

La Commission invite la Commune à étudier les points ci-dessous :

- Une directive ou règlement devra être élaboré et transmis lors de la répartition des places du nouveau site.
- Compte tenu d'un accès à des bornes électriques, un moyen de contrôle devra être étudié afin d'éviter des consommations énergétiques hors contexte du lieu et sur la base du « consommateur payeur ».
- Compte tenu de l'investissement pour ce projet, une adaptation des coûts de location en regard des dimensions et du type de bateaux devra être réfléchi et mise en place.

- Compte tenu de la problématique des parcages sauvages de voitures en provenance des promeneurs, mais également des propriétaires des cabanons le long de la Thièle, la Commission demande qu'un projet d'affectation partielle de cette zone d'hivernage soit adapté pour du parking de véhicules automobiles (Voir amendement nouvel article 4).

Dépôt d'un amendement (nouvel article 4) :

Article 4 Une réaffectation périodique durant la saison estivale d'un minimum de 25% de la zone des places d'hivernage en places de parking pour voitures (secteur en vert et en rouge plan 8002-03) doit être prévue.

Conclusions :

Cette demande de crédit correspond aux besoins d'une infrastructure indispensable à la Ville d'Yverdon-les-Bains. Elle permettra d'améliorer l'image des dépôts de bateaux passant de 4 zones à 1 zone.

Ce réaménagement procurera des zones supplémentaires de parking pour nos visiteurs dans le secteur (Usine Boxer et Plage).

Compte tenu des informations reçues et des éléments rapportés par les membres de la Commune présents, c'est à l'unanimité que votre Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 3 articles de ce préavis tels que formulés ainsi que l'amendement du nouvel article 4 que votre commission vous propose.

Le rapporteur



Thierry PIDOUX

Yverdon-les-Bains, le 24 mai 2018

Annexe : Plan n° 8002-05

